



15ème législature

Question N° : 27533	De Mme Barbara Pompili (La République en Marche - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >fonction publique hospitalière	Tête d'analyse >Reconnaissance des Ibode	Analyse > Reconnaissance des Ibode.
Question publiée au JO le : 17/03/2020 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 01/09/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Barbara Pompili attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État (Ibode). Tandis que le décret n° 2015-74 leur attribue de nouveaux actes exclusifs, les Ibode ne bénéficient pas de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) mise en place par le décret n° 2017-1527, ce dernier ne concernant que les infirmiers et infirmiers anesthésistes. Dans un contexte de tensions des services hospitaliers et au vu des missions qu'ils exercent, les Ibode demandent une meilleure reconnaissance de leurs compétences et une revalorisation, qui passerait notamment par le bénéfice de la NBI. Elle l'interroge donc sur les réponses que le Gouvernement entend réserver aux demandes des Ibode pour améliorer leur situation et redonner de l'attractivité à cette fonction.